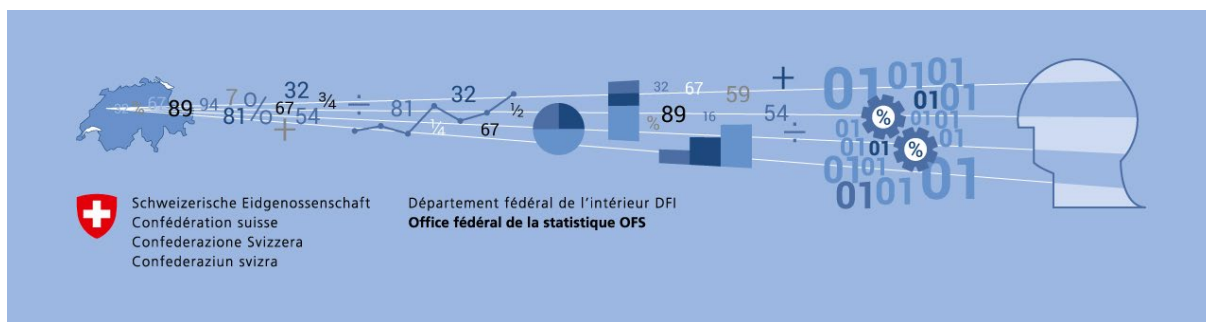




Communiqué de presse

Embargo: 4.10.2023, 8h30

15 Education et science

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

Faibles revenus annuels après l'obtention d'une maturité

Le revenu annuel des titulaires d'une maturité gymnasiale ou spécialisée est inférieur à 10 000 francs durant les deux années qui suivent l'obtention du certificat. La période suivant la maturité est en effet souvent consacrée à la poursuite des études dans les hautes écoles. Le revenu médian augmente ensuite nettement quand les jeunes commencent à achever leurs études du degré tertiaire et atteint 65 000 francs neuf ans après l'obtention de la maturité. Tels sont les résultats d'une nouvelle publication de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Après l'obtention de leur certificat de maturité gymnasiale ou spécialisée, la plupart des bacheliers poursuivent des études au degré tertiaire. Le parcours étudiant peut engendrer une situation socioéconomique compliquée. Pour la première fois, une étude relative à l'évolution des revenus professionnels durant les années qui suivent l'obtention d'un certificat de maturité a été réalisée par l'OFS.

Poursuite des études privilégiée

La poursuite des études au degré tertiaire est la norme après l'obtention de la maturité gymnasiale (98%) ou de la maturité spécialisée (94%). Les titulaires d'une maturité gymnasiale s'orientent majoritairement vers les hautes écoles universitaires (80%), tandis que les titulaires d'une maturité spécialisée s'orientent davantage vers les hautes écoles spécialisées ou les hautes écoles pédagogiques (90%).

Neuf ans après la maturité, ils sont respectivement 88% et 83% à avoir obtenu un titre du degré tertiaire. Les titulaires d'une maturité gymnasiale ont passé en moyenne deux ans de plus en formation que ceux d'une maturité spécialisée.

Grandes disparités de revenus quatre ans après la maturité

Dans les deux années qui suivent l'obtention du diplôme de maturité, les revenus annuels médians des bacheliers se situent en-dessous des 10 000 francs. Par ailleurs, un quart des jeunes n'ont alors pas encore exercé d'emploi.

Quatre ans après la maturité, on constate de grandes disparités dans les revenus annuels qui s'élèvent en valeur médiane à 7700 francs pour les personnes possédant une maturité gymnasiale et à 31 400 francs pour ceux qui ont obtenu une maturité spécialisée. Cette différence est due au fait que les seconds achèvent en général leurs études plus tôt que les premiers. C'est seulement après sept ans que le revenu annuel médian des titulaires d'une maturité gymnasiale dépasse 30 000 francs. Cette

période correspond pour la moitié des étudiants à la fin de leurs études et au début de leur intégration sur le marché du travail.

Neuf ans après l'obtention de la maturité, le revenu médian atteint environ 65 000 francs pour les titulaires d'une maturité gymnasiale, ainsi que pour les titulaires d'une maturité spécialisée.

Revenus les plus faibles pour «MINT»

Plus de la moitié des jeunes qui ont obtenu une maturité gymnasiale dans les sciences exactes et naturelles poursuivent dans des branches d'études telles que les mathématiques, l'informatique, les sciences naturelles et la technique («MINT») dans des hautes écoles universitaires. Cinq ans après la maturité gymnasiale, ils sont plus nombreux à être encore en formation et comptabilisent les revenus médians les plus faibles (7800 francs contre 12 000 pour l'ensemble des titulaires de maturités gymnasiales). Ils sont aussi moins nombreux à avoir quitté le domicile parental (14% contre 20% pour l'ensemble des maturités gymnasiales). Neuf ans après l'obtention de leur maturité, la situation s'inverse et ils comptent parmi les revenus les plus élevés (68 000 francs contre 65 000 francs).

Définitions

Population d'analyse

La population d'analyse comprend les titulaires d'une maturité gymnasiale ou d'une maturité spécialisée obtenue en 2012 qui, au moment de l'obtention de la maturité répondaient aux critères suivants: ils avaient entre 18 et 25 ans; ils faisaient partie de la population résidente permanente; ils sont restés domiciliés en Suisse jusqu'à la fin de l'année 2021. Les effectifs considérés sont respectivement de 16 091 et 1922 bacheliers.

Revenu brut non standardisé pour un emploi salarié

Le revenu annuel brut non standardisé pour un emploi salarié correspond à la somme des revenus perçus par la personne pour l'activité salariée lors d'une année civile (quel que soit le taux d'occupation). Il se réfère au revenu incluant les charges sociales comme par exemple, les bonus, le 13^e salaire, le revenu pour les heures supplémentaires, les prestations en nature (à condition que celles-ci figurent dans le certificat de salaire), etc. Les jeunes qui ne touchent aucun revenu professionnel au cours de l'année sont comptabilisés comme ayant un revenu nul. Les résultats sont corrigés de l'inflation avec comme référence le mois de décembre 2020.

Données et méthodes

Pour obtenir l'information sur le revenu des personnes, les données ont été appariées avec celles des comptes individuels de la Centrale de compensation. Ces données fournissent notamment pour l'ensemble de la population suisse les revenus professionnels soumis aux cotisations sociales. Les données du Relevé Structurel pour la période 2012 à 2021 ont été utilisées pour les analyses relatives au domicile officiel. Il est à noter que ce domicile peut différer du domicile dans lequel l'étudiant réside la plupart du temps pendant le semestre. Les données de la STATPOP (Statistique de la population et des ménages) ont été utilisées pour définir si la personne était restée en Suisse sur la période d'analyses.

Domaines MINT et maturités gymnasiales dans les sciences exactes et naturelles

Domaines MINT: selon la définition de l'OFS pour le Système d'information universitaire suisse (SIUS). Maturités gymnasiales dans les sciences exactes et naturelles: englobe ici les options spécifiques «Biologie et chimie» et «Physique et applications des mathématiques».

LABB

Des informations détaillées sur le programme LABB (Analyses longitudinales dans le domaine de la formation) sont disponibles à l'adresse www.labb.bfs.admin.ch

Renseignements

Jacques Babel, OFS, Section Système de formation, tél.: +41 58 463 63 81,

e-mail: jacques.babel@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Nouvelles parutions

«Les revenus après la maturité gymnasiale et la maturité spécialisée: Evolution dans les neuf ans après le titre», numéro OFS: 2266-2300

Commandes de publications: tél.: +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2022-0257

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

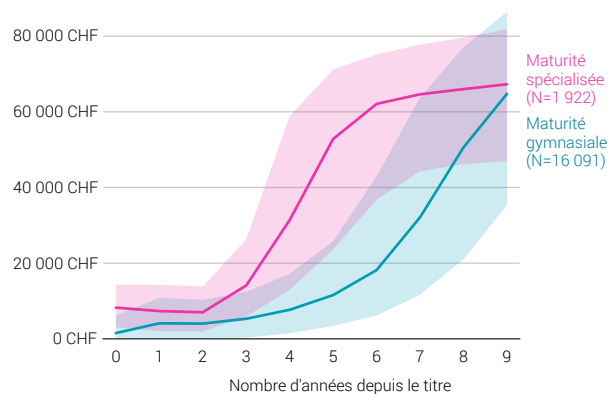
Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les organes impliqués dans le processus de contrôle de la qualité du programme d'analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) de l'OFS, soit le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la Conférence des directrices et directeurs de l'instruction publique (CDIP) et swissuniversities ont eu accès aux résultats de la publication sous embargo.

Revenus annuels après la maturité gymnasiale ou la maturité spécialisée obtenue en 2012

Revenus bruts non standardisés d'un emploi salarié corrigés de l'inflation (médiane, 1^{er} et 3^e quartile), en francs



Note: Les aires indiquent les 1^{er} et 3^e quartiles.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2023